

## DÉCISION D'ANNULATION

**De l'Appel d'Offres n° 466/2024/BM-PROV-TCE:  
Travaux de construction du marché provisoire Bab Marrakech à  
l'arrondissement Sidi Belyout,  
Préfecture d'arrondissements de Casa-Anfa**

Le Directeur Général de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.,

- Vu le Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.
- Vu la publication de l'avis d'appel d'offres précité dans les journaux « L'ECONOMISTE » et « ASSABAH » ainsi que dans le portail marocain des marchés publics, en date du 10 mai 2024 ;
- Vu les dispositions de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu les dispositions de l'alinéa (a) du paragraphe 1 de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMENAGEMENT S.A. qui stipule que l'annulation peut intervenir « lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées » ;

### DÉCIDE

- D'annuler l'appel d'offres cité ci-dessus ;
- De publier la présente décision dans le portail marocain des marchés publics.

Casablanca, le vendredi 26 juin 2024

**Le Directeur Général**  
**M. Driss MOULAY RCHID**

